

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 20 juillet 2016, modifiant l'arrêté du 22 juin 2015 portant désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports

NOR : AFSR1630590A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2015 portant désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Dans la liste des membres siégeant au titre du syndicat CGT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 juin 2015 susvisé, les mots : « Membres titulaires : M. Patrice BRISSAT, délégation à l'information et à la communication. » sont remplacés par les mots : « Membres titulaires : M. Robert GUTIERREZ, secrétaire général SMAST CGT. ».

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère chargé des affaires sociales et de la santé et du ministère chargé de la ville, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé et au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 20 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La sous-directrice de la qualité
de vie au travail,*
D. CHAMPION